

Séance du Conseil Municipal du 5 Juin 2015

L'an deux mille quinze, le cinq du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt-huit mai deux mille quinze, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 06

Présents : Mmes Charlyne Breton, Marie-Christine Langrené,

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Fabrice Bureau, Florent Gignon

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 05

Absent(es) excusé(es) : Sophie Laurent, Marianne Cantais, Patricia Simon, Warwick Wilkins, Guillaume Landa.

Secrétaire de séance : Fabrice Bureau

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 3 avril 2015.



DÉLIBÉRATION N°17/2015 DÉCISION MODIFICATIVE

BUDGET « Service de Distribution d'eau potable et d'Assainissement »

Afin de procéder à l'amortissement de trois études terminées sur le budget du service de distribution d'eau potable et d'assainissement, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :

En dépenses :

Chapitre 042 - Article 681 (Dotations aux amortissements)..... 19 039,75€

En recettes :

Chapitre 040 - Article 2803 (Frais d'études, de recherches)..... 19 039,75€

C'est à l'unanimité que le conseil municipal accepte la décision modificative ci-dessus.



DÉLIBÉRATION N°18/2015 PROJET DE CESSION DU TERRAIN SNCF

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu de la société Nexity Property Management concernant un projet de cession d'un bien immobilier appartenant à RFF. Ce courrier indique que la commune a deux mois (soit jusqu'au 16 juin 2015) pour faire savoir si elle a l'intention de se porter acquéreur dudit bien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite obtenir plus de détails avant de prendre une décision. Il souhaiterait notamment connaître le prix de vente et savoir si des constructions sont possibles. Le conseil municipal indique également son souhait que la surface des parcelles reste cohérente avec le caractère rural du village. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre ce dossier avec la société Nexity Property Management qui agit ici au nom et pour le compte de RFF.

Votants : 06

Pour : 06

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION N°19/2015 ACHAT DE MATERIEL DIVERS POUR LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut acheter du matériel pour la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter :

- Une douzaine de tables rectangulaires
- Deux chariots de rangements de tables
- Six chariots de rangements de chaises

Et autorise Monsieur le Maire à commander et acheter d'autres matériels s'il le juge nécessaire pour le bon fonctionnement de la salle des fêtes.

Votants : 06

Pour : 06

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION N°20/2015

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015

Le principe du concours des maisons fleuries est reconduit comme l'année dernière, c'est-à-dire que les membres du jury visiteront les habitations de la commune et feront une sélection. Après accord des propriétaires des maisons sélectionnées ces maisons fleuries qui seront notées par ce jury et celles qui obtiendront le plus de points seront récompensées sous forme de bons d'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de récompenser les participants du concours des maisons fleuries 2015 par des bons d'achat.

Les bons d'achat seront valables jusqu'au 31 mai 2016.



DÉLIBÉRATION N°21/2015

NOUVEAU POINT D'EAU DANS LE CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier envoyé par un habitant demandant un deuxième point d'eau dans le cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte d'ajouter un second point d'eau à l'arrière du cimetière afin de faciliter aux personnes l'arrosage des fleurs. Monsieur le Maire est autorisé à régler les factures concernant ces travaux.

Votants : 06

Pour : 06

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION N°22/2015

MIROIR DÉFECTUEUX

Suite à notre courrier du 28 avril 2015 envoyé au Département concernant le mauvais état d'un miroir situé au niveau du carrefour formé par les routes départementales N°1 et N°2 et suite à la réponse du Département en date du 1^{er} juin 2015 nous informant que la réglementation interdit la pose de miroir sur le domaine public départemental hors agglomération, le département nous suggère que ce miroir soit enlevé et qu'un radar pédagogique soit implanté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la proposition du Département, à savoir de solliciter le Président du Département pour le prêt d'un radar pédagogique sur une période de deux ans.

Votants : 06

Pour : 06

Contre : 0

Abstention : 0



INFORMATIONS DIVERSES

- Demandes de subventions reçues, refusées (CLIC du Pays de Bray, Banque alimentaire)
 - Réception du devis de Signalfast concernant les différents panneaux signalétiques
 - Un courrier a été envoyé à un propriétaire pour lui signaler que ses haies devaient être coupées : le travail a été effectué
 - Date fête de Noël 2015 : Samedi 12 décembre 2015
 - Réponse négative reçue du Département et réponse de Mme Hurel Sandrine concernant la demande de subvention pour les travaux d'urgence à l'école
 - Il est signalé que le portail du cimetière est abimé : il est convenu de le faire réparer.
- 

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.